

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 avril 2017

DELIBERATION n°2017-13

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 avril 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 24 mars 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment les article L. 712-3 et R. 719-101,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 27 février 2017.

Exposé de la décision :

San objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 27 février 2017.

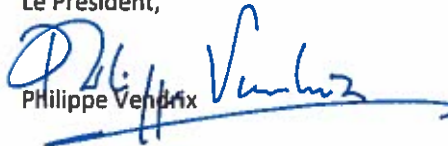
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
Pour :	30
Contre	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 27 février 2017.

Fait à Tours, le - 5 AVR. 2017
Le Président,


Philippe Verhulst

10 AVR. 2017

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur le :
---	---

10 AVR. 2017

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 27 février 2017**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine Belzung ; Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prevost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;
Mme Chantal Barin-Le Guellec ; M. Jean Fabbri ; M. David Fiala ; M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ; M. Clovis Tauber ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; M. Emmanuel Thibault ; M. Benoit Wolf ;
M. Hamza Braija ; M. Benjamin Caquet ; M. Bastien Collinot ; M. Jean-Baptiste Coffin ; Mme Jade Delage ;
Mme Anne Besnier ; Mme Carole Faisandier ; M. Sébastien Lambert.

Ont donné procuration

Mme Christelle Dutilleul à M. Benjamin Lavergne ; Mme Dominique Vaillant à M. Benoit Wolf ; Mme Yasmine Lebailly à M. Bastien Collinot ; Mme Catherine de Colbert à M. Philippe Vendrix ;
M. Hamza Braija à M. Jean Fabbri en cours de séance.

Excusés

Mme Mathilde Gralepois ; M. Jean-Gérard Paumier.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Sabine Barrat, vice-présidente chargée du numérique et des systèmes d'information ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Eric-Alain Zoukous, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; Mme Nicole Bodet-Cassereau, agent comptable ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur de cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alexis Chommeloux, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier Touati, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissaviv, directeur du service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2016

Le compte rendu est approuvé par la délibération n°2017-01 (unanimité).

2. Informations du Président

2.1. COMUE

Suite au vote du retrait de la COMUE Léonard de Vinci, les présidents des universités d'Orléans et de Tours et le directeur de l'INSA Centre-Val-de-Loire se sont réunis pour élaborer un projet de statuts de la future COMUE. Ce projet de statut a été soumis au groupe de travail du conseil d'administration piloté par M. Philippe Roingard. L'idée est de créer une COMUE, autour des deux universités de la région et de l'INSA, efficace dans ses réalisations et simple dans son organisation et son fonctionnement. Des discussions sont en cours pour intégrer le CHRU de Tours en tant que membre fondateur, ainsi qu'un ou plusieurs organismes de recherche en tant que membres fondateurs ou associés.

Les écoles doctorales dans leur configuration actuelle demeurent habilitées jusqu'en septembre 2018. En parallèle, les porteurs des futures écoles doctorales travaillent afin de pouvoir déposer des dossiers au HCERES pour une habilitation valable à compter de septembre 2018.

Enfin, compte tenu du calendrier électoral national, le décret de création de la future COMUE n'interviendra pas avant septembre, sous réserve bien entendu de l'approbation préalable des statuts par les conseils d'administration des établissements concernés.

2.2. Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

La région Centre-Val de Loire s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. L'élaboration de ce schéma est placée sous la houlette d'un comité de pilotage animé par Mme Anne Besnier, Vice-Présidente de la région Centre-Val de Loire, déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les ateliers se poursuivent et le Président invite les collègues à y participer. Mme Anne Besnier précise que le dernier atelier concernant la recherche se tiendra le 6 mars prochain. Débuteront ensuite les ateliers relatifs à la formation et à la vie étudiante.

2.3. Projet de métropole

Comme relaté dans les médias, le projet de création de la métropole de Tours est bien engagé. Cette création est importante pour l'université car la métropole aura une compétence de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du SRESRI.

3. Affaires financières

3.1. Approbation du compte financier 2016

M. Eric-Alain Zoukhoua, vice-président en charge des finances, souhaite rappeler le contexte dans lequel le compte financier a été élaboré : arrivée du nouvel agent comptable en novembre 2016 et mise en place de la GBCP. Il en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation du compte financier.

Mme Nicole Bodet-Cassereau présente le compte financier à l'aide d'un diaporama.

Le représentant des commissaires aux comptes présente son rapport. Les comptes de l'université sont certifiés sans réserve, c'est à dire qu'ils ne comportent pas d'anomalie significative, qu'ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de l'exercice 2016.

Jean Fabbri, pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" remercie pour la lisibilité globale des documents qui toutefois ne permettent pas, malgré des demandes répétées, de mesurer les recettes réelles de droits d'inscription, leur progression sur les années antérieures, leur ventilation selon les niveaux, selon les composantes et l'impact de l'inscription de centaines d'étudiants issus de CPGE. Il interroge aussi sur la signification, après plusieurs budgets rectificatifs conséquents, d'un reliquat positif

significatif alors que de nombreux investissements pédagogiques nécessaires ont été bloqués faute de financement. Il appelle à interpeller les pouvoirs publics en repoussant le compte financier.

Le compte financier 2016 est approuvé par la délibération n°2017-02, comme suit :

- compte financier et affectation des résultats pour l'université et la fondation Rabelais (27 voix pour, 4 contre) ;
- compte rendu des délégations financières du président (unanimité) ;
- tableaux réglementaires GBCP (unanimité et 4 abstentions).

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 10 février 2017

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de la commission des moyens du 10 février 2017 : une présentation détaillée du contrôle interne budgétaire et comptable ainsi qu'un plan d'action pour 2017 ; l'approbation d'un don ; la refonte, conformément aux textes réglementaires, de la grille des tarifs de rémunération des jurys de validation des acquis de l'expérience.

Les propositions de la commission des moyens du 10 février 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-03 (unanimité).

4. Ressources humaines

4.1. Modification du cadre de travail des personnels

Le cadre de travail de l'université, applicable à l'ensemble des personnels, est la déclinaison et l'adaptation des lois et règlements de la fonction publique à l'université, compte tenu de ses missions et de ses spécificités. La présente délibération vise à approuver les modifications suivantes :

- suppression de la semaine de fermeture en février et insertion d'une semaine obligatoire de congés pour les BIATSS entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année (art. II.3.3.) ;
- insertion de dispositions spécifiques aux personnels infirmiers du SSU ;
- refonte du cadre de travail des agents logés (annexe).

Jean Fabbri conteste le principe d'un document qui semble orienter vers une déclinaison locale des statuts des personnels. Les élus et personnels au nom desquels il s'exprime sont très attachés aux statuts nationaux ; ce document en fait une recension qui aujourd'hui est à jour, mais deviendra assez vite obsolète, seuls les dispositifs plus précis ou plus avantageux que ceux figurant dans les statuts devraient apparaître dans cette compilation. En conséquence il appelle à voter contre.

Les modifications du cadre de travail sont approuvées par la délibération n°2017-04 (26 voix pour, 4 contre et 1 abstention).

5. Affaires générales, juridiques et statutaires

5.1. Désignation de chargés de mission de la présidence

Pour assister et accompagner l'équipe présidentielle dans la réalisation de ces missions, le président propose de désigner les chargés de mission dont la liste figure dans un document annexé au projet de délibération.

Jean Fabbri s'étonne de cette délibération : soit comme le prétend le président, ces charges de mission sont du seul ressort du président et alors ce dernier aurait dû signer un arrêté et le communiquer aux intéressés et aux directeurs de composantes, en particulier s'il y a des décharges de service ; soit le passage en CA est incontournable et il s'agit alors d'une décision tardive a posteriori qui pose de réelles questions juridiques. En outre certains intitulés de mission comme au moins une désignation semblent plus liés à une volonté de contrôler plus qu'il n'est l'usage la vie démocratique des UFR. Il appelle à voter contre la délibération et souhaiterait qu'il soit à l'avenir fait appel aux collègues de manière ouverte pour remplir des missions ponctuelles afin de renforcer le pluralisme et la collégialité.

La désignation des chargés de mission est approuvée par la délibération n°2017-05 (23 voix pour, 4 contre et 4 abstentions).

5.2. Initiation du processus de dévolution immobilière

Dans le cadre de la deuxième vague de dévolution immobilière, l'Université de Tours a été sélectionnée par le MENSER comme présentant les prérequis pour obtenir la dévolution de son patrimoine immobilier (propriété). Afin d'enclencher le processus susceptible d'aboutir à la dévolution de son patrimoine immobilier, l'Université doit, conformément à l'article L. 719-14 du code de l'éducation, faire à l'Etat une demande de transfert en pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat.

A la demande des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" la proposition de vote est modifiée : les membres du CA se prononcent sur l'initiation du processus d'évaluation de la dévolution du patrimoine immobilier. Comme il l'est précisé par le président, c'est une étape d'évaluation qui permettra à terme aux membres du CA d'avoir tous les éléments pour se prononcer sur l'initiation du processus de dévolution du patrimoine immobilier.

Il est signalé par les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" qu'un groupe de travail sur la dévolution du patrimoine immobilier devait se réunir, et qu'il n'y a eu aucune information en ce sens. Le Président explique que M. Hervé n'a pas eu les disponibilités nécessaires pour proposer des réunions, et ne les aura pas, et que ce sera donc Mme Manson, VP chargée des moyens, qui présidera le groupe de travail.

La demande visant à initier le processus de dévolution immobilière est approuvée par la délibération n°2017-06 (27 voix pour et 4 contre).

5.3. Adhésion au GIP FUN MOOC

Le GIP FUN-MOOC (FUN : France Université Numérique ; MOOC : massive open online course, soit cours en ligne ouverts à tous) a pour objet de constituer un dispositif mutualisé au service de la stratégie des établissements permettant la diffusion de cours en ligne aux formats de type MOOC/SPOC, et mettant ainsi en valeur une offre académique francophone. Ce GIP bénéficie du soutien de l'Etat qui en est membre. L'adhésion de l'Université au GIP FUN MOOC s'inscrit dans la politique de développement de la pédagogie numérique et de mise à disposition de nouveaux outils numériques au service de l'enseignement.

L'adhésion au GIP FUN MOOC (niveau 1) et la délégation donnée au Président de l'Université pour signer la convention constitutive du GIP FUN MOOC sont approuvées par la délibération n°2017-07 (unanimité et 1 abstention).

5.4. Approbation de marchés publics supérieurs à 500 000€

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration. Afin de ne pas ajouter un délai supplémentaire au calendrier de la commande publique, il est proposé, non pas une approbation par anticipation, mais de déléguer au Président le pouvoir de signer cinq marchés publics supérieurs à 500 000 € (Art. L. 712-3 du code de l'éducation).

La délégation de pouvoir au président pour signer les marchés publics supérieurs à 500 000€ est approuvée par la délibération n°2017-08, comme suit :

- CERTEM : acquisition d'équipements scientifiques pour le CERTEM, AO4 (unanimité et 4 abstentions) ;
- PPF ASB : Acquisition d'un Microscope Electronique à Transmission (MET) et de ses périphériques de préparation d'échantillons en cryo-méthodes (unanimité) ;
- Espaces publicitaires (26 voix pour, 4 contre et 1 abstention).
- Accord-cadre Traiteurs (unanimité) ;
- Accord-cadre mono contributaire « Matériel d'aquaculture » (unanimité).

5.5. Adhésion au GIS Collegium santé centre-Val-de-Loire

L'ambition du GIS Collegium Santé est de fédérer les formations en santé sur le territoire régional afin d'offrir un dispositif cohérent, complet, attractif et visible dont l'esprit sera de conjuguer les atouts des formations

actuelles, de les faire progresser en mutualisant les compétences et les moyens et de se fixer, collectivement, des orientations prioritaires afin d'attirer et de conserver davantage de professionnels de talent sur le territoire régional. Ce GIS, qui s'appuie sur les binômes universités Tours/Orléans et Hôpitaux Tours/Orléans, vise à fédérer l'ensemble des acteurs enseignants, d'élargir l'offre de stages de formation validante, de favoriser la recherche translationnelle et de faire monter en compétence les structures existantes au travers d'un véritable projet structurant à l'échelle régionale.

L'adhésion au GIS Collegium Santé Centre-Val de Loire et la délégation donnée au Président de l'Université pour signer la convention constitutive du GIS CSCVL est approuvée par la délibération n°2017-09 (unanimité).

5.6. Approbation de conventions internationales

Les huit conventions internationales suivantes sont approuvées par la délibération n°2017-10 (unanimité) :

- renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Anna University (Inde) – UFRT (Porteur : DRI) ;
- renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Madras (Inde) – UFRT (Porteurs : DRI, Carine Berberi) ;
- renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – La Trobe University (Australie) – UFRT (Porteurs : DRI, Carine Berberi) ;
- création – Convention d'échange d'étudiants – Instituto de Ecología - INECOL (Mexique) – UFRT – Polytech DAE (Porteurs : Séraphine Grellier, Stéphane Rodrigues) ;
- création – Convention d'échange d'étudiants - University of KwaZulu-Natal (Afrique du Sud) - UFRT - Polytech DAE (Porteurs : Séraphine Grellier, Stéphane Rodrigues);
- création – Convention d'échange d'étudiants – Hunan Normal University (Chine) - UFRT (Porteur : DRI) ;
- création – Convention d'échange d'étudiants – South China Normal University (Chine) - UFRT (Porteur : DRI) ;
- création - Convention d'échanges spécifiques – Shibaura Institute of Technology (Japon) - UFRT- IUT Blois (Porteurs : Isabelle Laffez, Christine Farmer).

6. Recherche, études doctorales et valorisation

6.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 29 novembre 2016

M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales, présente les différents points qui ont été examinés par la commission de la recherche du 29 novembre 2016.

7. Etudes et vie de l'étudiant

7.1. Approbation de la convention de partenariat 2017-220 avec le cccod

La CFVU du 26 janvier 2017 a adopté le projet de convention quadriennale 2017-2020 avec le Centre de création contemporaine Olivier Debré (CCOD). Cette convention cadre a pour objet de définir et développer les différentes actions de partenariat mises en place entre l'Université et le cccod, afin de promouvoir auprès des étudiants et de la communauté universitaire la pratique et la connaissance de l'art contemporain. Dans le cadre de la convention quadriennale 2017-2020 liant l'Université et le cccod, différentes actions pédagogiques, scientifiques et professionnalisantes sont proposées aux étudiants de toutes filières, en collaboration avec les départements et UFR concernés.

La convention avec le cccod est approuvée par la délibération du n°2017-11 (unanimité).

7.2. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 9 février 2017

La CFVU du 9 février 2017 a évoqué différents points nécessitant une approbation par le conseil d'administration :

- Approbation de la convention avec le Centre d'études supérieures musique et danse Poitou-Charentes ;
- Approbation de l'avenant à la convention avec l'Université du Québec à Chicoutimi et l'École de technologie supérieure à Montréal – double diplomation nécessitant un avis de la CFVU ;
- Approbation de la convention pour la mutualisation de l'examen commun d'admission aux écoles d'orthoptie de Rennes et Tours ;

- Approbation du bornage de l'année universitaire (prise en compte réglementation sur les stages).

Les propositions de la CFVU du 9 février 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-12 (unanimité).

7.3. Compte rendu des séances des 26 janvier et 9 février 2017 de la commission de la formation et de la vie universitaire

Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue, présente les points examinés lors des deux séances de la CFVU n'appelant pas de vote du conseil d'administration.

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)

A Tours, le 30 mars 2017

Le Président,
Philippe Vendrix